

ÉDITO

Où va le Siéml ? Pour répondre à cette question, nous avons proposé au comité syndical, lors de sa séance du 14 décembre, une feuille de route stratégique. La trajectoire du syndicat connaît depuis la réforme des statuts de 2015 une croissance sans précédent ainsi qu'une très forte diversification, que nous entendons bien poursuivre tout au long de ce mandat afin d'accompagner plus efficacement nos territoires sur le chemin de la résilience énergétique. La route est jonchée d'obstacles : crise de croissance, déficit de communication, manque d'agilité, environnement énergétique et institutionnel en profonde mutation, financements toujours plus incertains... C'est en prenant conscience tous ensemble des challenges qui sont devant nous que nous parviendrons à les surmonter. C'est aussi en mettant davantage en lumière les valeurs fortes qui rassemblent nos élus et nos agents et confèrent plus de sens à notre action. Notre époque est trouble et de plus en plus contraignante : il nous faut rechercher l'efficacité et la fluidité. Pour nous y aider, nous impulsions deux projets transversaux avec d'un côté une labellisation Lucie 26000 au titre de notre responsabilité sociétale et de l'autre un projet de territorialisation accrue de notre gouvernance, de notre organisation opérationnelle et de nos politiques publiques. Rendez-vous en 2022 pour tous ces défis et dans l'attente, passez de joyeuses fêtes de fin d'année auprès de vos proches !

Jean-Luc Davy
président du Siéml

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DES ENR THERMIQUES UN ENGAGEMENT AMBITIEUX CONCLU AVEC L'ADEME

Le Siéml et l'ADEME ont signé officiellement à l'occasion du Forum départemental de l'énergie, un nouveau contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques (bois énergie, géothermie et solaire thermique). Ce COTER II, d'une durée de 3 ans, succède au premier contrat établi en 2018 pour accélérer le déploiement et le soutien aux petites installations de production non éligibles au financement du « fonds chaleur ».

Des objectifs multipliés par 3,5

Le syndicat et l'ADEME s'engagent aujourd'hui pour multiplier par 3,5 l'objectif de production d'EnR thermiques. Un minimum de 30 projets d'installation publics et privés sera ainsi financé avec à terme une production de 16 500 MWh, soit 1500 équivalents logement contre 539 pour la période 2018-2021 (cf. objectifs minimum de production ci-contre).

Le Siéml coordinateur des financements

Les aides financières de l'ADEME s'élèveront à 5 M€ sur la période 2022-2024. Le Siéml assure la gestion déléguée de ces fonds – de l'instruction des dossiers au versement des financements – tant pour les aides à l'investissement que pour les aides à la décision. Il devient ainsi la porte d'entrée pour tous les porteurs de projets éligibles : collectivités, entreprises, institutions... sauf particuliers. Le syndicat renforce ainsi son rôle d'interlocuteur privilégié sur la chaleur renouvelable avec comme principaux ambassadeurs sur les territoires, un technicien « chaleur renouvelable » et six conseillers en énergie partagés.



OBJECTIFS MINIMUM DU COTER II PAR FILIÈRE



15

installations
géothermie
(14 850 MWh)



10

installations
biomasse
(1010 MWh)



5

installations
solaire thermique
(840 MWh)



5

M€ d'aide
financière
de l'ADEME

CONTACT

Pierre CORVAISIER
Technicien chaleur renouvelable
02 41 20 75 74
06 27 19 78 68
transition-energetique@sieml.fr

LE SIÉML LAURÉAT POUR L'ÉOLIEN ET LE PV

Le ministère de la Transition écologique et l'ADEME ont annoncé les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « Cocopeop » en novembre dernier lors du congrès des maires. Cet AMI vise à recruter des conseillers techniques pour accompagner les collectivités dans le développement de leurs projets éoliens et photovoltaïques.

Le Siéml, en tant que lauréat, bénéficiera d'une aide financière pour recruter un conseiller technique pour une période de 3 ans renouvelable. Il accompagnera la montée en compétences des communes et des intercommunalités dans la phase amont de développement des projets.

LE COMITÉ SYNDICAL DE NOUVEAU COMPLET ! BIENVENUE AUX NOUVEAUX DÉLÉGUÉS

Trois collèges électoraux réunissant les représentants de communes et d'intercommunalités ont désigné de nouveaux délégués titulaires et suppléants pour siéger au comité syndical. Pour la circonscription électorale Saumur Val de Loire, Gwenaël Verger, représentant de Gennes-Val-de-Loire, est désigné délégué suppléant, ainsi que Christian Ferchaud, représentant de Montreuil-Bellay. Jean-Luc Kaszynski devient délégué suppléant pour Loire-Layon-Aubance. Enfin, l'agglomération du Choletais retrouve Annick Jeanneteau et Frédéric Pavageau en tant que délégués titulaires. Il seront suppléés par Jean-Paul Bregeon et François Debreuil.

→ Représentants et délégués sur sieml.fr/les-elus

STABILITÉ DES MÂTS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE CONTRÔLE

Le Siéml a confié à l'entreprise angevine Rei-Luxe le contrôle de la stabilité des mâts d'éclairage public. Le syndicat prévoit de contrôler un certain nombre d'installations à risque notamment des éclairages sportifs afin de s'assurer de leur état de vieillissement et ainsi prévenir d'éventuelles chûtes. Le taux de financement à appeler auprès des communes sera discuté en commission réseaux, gestion de la donnée et territoire connecté. En parallèle, des contrôles ont débuté sur huit chantiers de rénovation d'EPu pour s'assurer de la conformité de mise en œuvre des mâts d'éclairage public par les entreprises. Ces contrôles, entièrement pris en charge par le syndicat, pourraient être reconduits annuellement.

SCHÉMA 1.2 DE DÉPLOIEMENT DE BORNES IRVE DANS LE CADRE DE FRANCE RELANCE

Une subvention Facé de 267,5 k€ a été attribuée au Siéml dans le cadre de France Relance « Transition énergétique et solutions innovantes ». Le syndicat a fait le choix d'anticiper le schéma directeur d'infrastructures de recharge pour véhicule électrique programmé en 2022. Une analyse croisée de la ruralité, du trafic routier et des polarités non équipées a permis d'élaborer un schéma de déploiement intermédiaire en concertation avec les communes et les intercommunalités concernées. Il permet de densifier le réseau grâce au déploiement de 12 bornes rapides (50 kVA) et d'ajuster le maillage du département avec l'installation de 7 bornes 22 kVA DC. Le montant total des travaux est estimé à 622 k€.

→ Cartographie sur sieml.fr/irve-schema-intermediaire

→ RÉUNIONS STATUTAIRES / ÉVÉNEMENTS

MAR. 11 JAN.	Réunion du Bureau > Siéml
MAR. 1 FÉV.	Comité syndical (ROB) > Saint-Léger-de-Linières
MAR. 1 MARS	Réunion du Bureau > Siéml
MAR. 22 MARS	Comité syndical (BP)

AJUSTEMENT DES PUISSANCES SOUSCRITES EPU UNE PREMIÈRE CAMPAGNE À RODER

Enedis et EDF ont lancé une campagne d'adaptation des puissances du parc d'éclairage public des collectivités. Le Siéml a regretté un manque de concertation des concessionnaires dans sa mise en œuvre, mais la collaboration est désormais de mise pour accompagner les communes concernées par un ajustement de leur puissance souscrite (PS). Comme rappelé lors des réunions territoriales, la PS est déclarative et peut évoluer au regard des consommations et des investissements sur le réseau, alors même que les compteurs d'EPu sont débridés pour éviter les coupures pour dépassement. Seule la puissance maximum consommée est regardée ; les phénomènes de panne ne sont donc pas pris en compte. Le Siéml sera attentif à chaque proposition de hausse ou de diminution et reviendra vers les collectivités impactées pour étudier avec elles le bien fondé des évolutions proposées.

RÈGLEMENT FINANCIER DIVERSES MODIFICATIONS ADOPTÉES

Le comité syndical a récemment acté trois modifications du règlement financier. La première permet aux associations concourant à l'intérêt général et aux services publics locaux d'être accompagnées par le Siéml dans la mise en œuvre de projets d'énergie renouvelable thermique. La seconde concerne la révision des coefficients moyens applicables aux nouveaux marchés de travaux et de maintenance éclairage public. Le calcul de la participation des collectivités à partir des prix moyennés – selon le type de travaux et les entreprises attributaires – assure un service identique aux adhérents du Siéml. Enfin, la grille tarifaire inchangée depuis 2019 a été revalorisée de 3 % pour les travaux d'extensions de réseau électrique (raccordements individuels et raccordements des lotissements d'habitations et zones d'aménagements et d'activités).

→ Règlement financier sur sieml.fr/reglement-financier

À (RE) VOIR EN REPLAY



Webinaire « Hydrogène en Maine-et-Loire » et Forum départemental de l'énergie « L'air et l'énergie s'associent sur nos territoires »

→ <https://urlz.fr/gPSS>